REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL Nº 13/2024

Bal populaire – Samedi 13 juillet 2024 Circulation Réglementée

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1, L2213-1, L2213-2 et suivants ; Vu le Code de la Route ;

Vu l'organisation du bal populaire par le Comité des Fêtes et des Traditions Touëtoises le samedi 13 juillet 2024 ;

Considérant le caractère public de cette manifestation ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances publiques et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1:

Le Comité des Fêtes et des Traditions Touëtoises est autorisé à organiser un bal public sur la place de l'Église le samedi 13 juillet 2024 à partir de 18h00.

Article 2:

En fonction du présent arrêté, la circulation de tout véhicule sera interrompue sur l'avenue de la Gare, au droit de la place de l'Église, du samedi 13 juillet 18h00 au dimanche 14 juillet - 2h00, sauf pour les riverains, les véhicules des pompiers, de la gendarmerie, du service d'enlèvement des ordures ménagères et des services municipaux. Les organisateurs devront mettre en place des barrières interdisant la circulation sur l'avenue de la gare de part et d'autre de la place de l'église.

Article 3:

Les tables et les chaises destinées à recevoir les convives devront être disposées de façon à laisser libre la circulation de tous véhicules sur l'avenue de la Gare.

Article 4

La partie dansante de cette manifestation ne pourra se prolonger au-delà de 1 h 45 le dimanche 14 juillet 2024.

Article 5:

Les organisateurs devront obligatoirement contracter une assurance couvrant cette manifestation.

Article 6

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera faite à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 17/06/2024

Noël ALBIN